

Thème : Cession de droits sociaux et garanties de passif

Date : Vendredi 18 novembre 2022 de 14h à 17h

Lieu : Le Mans

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau :** 2

Objectifs :

- Maîtriser l'articulation des garanties légales et conventionnelles
- Améliorer la rédaction des clauses sensibles (garantie de passif, d'actif, de situation nette, de reconstitution, de valeur, du passif environnemental...)
- Intégrer l'actualité législative et jurisprudentielle de la matière garanties de passif permet de gérer les risques inhérents à toutes cessions de parts sociales ou d'actions et de mieux protéger les parties à l'opération. Cette formation propose de revenir sur les pièges à éviter lors de la préparation, de la rédaction et de la mise en œuvre de la garantie

Méthodes mobilisées :

Programme :

1. Vérifier l'absence de restrictions à la cession (clause de préemption, d'inaliénabilité, de sortie conjointe ; cession par l'associé vivant en couple)
2. Respecter la procédure d'agrément (notification, consultation des associés, rachat des droits sociaux)
3. L'insuffisance des garanties légales (vices cachés, éviction)
4. La pluralité des garanties conventionnelles (les garanties de valeur – réduction de prix ; les garanties de reconstitution – garantie de passif stricto sensu)

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive et remise d'un support détaillé.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenante

Madame Sandie LACROIX DE SOUSA, Maître de conférences HDR à l'Université d'Orléans, Directrice du Master 2 Droit et ingénierie patrimoniale.

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-eco.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2021 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.